

Grâce au dispositif ⁽⁵⁾ mis en place par le Ministère de l'Intérieur, profitez du PTZMI

LIGNE DÉDIÉE

01 71 25 17 00

(coût d'un appel local)

PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

Un conseiller CRÉSERFI vous reçoit dans votre département :

- dans l'une des 32 agences
- ou dans l'un des 100 points conseil

Plus d'informations sur www.csf.fr/ptzmi



⁽¹⁾ Les bénéficiaires ne doivent pas avoir été propriétaires de leur résidence principale au cours des 2 dernières années précédant l'offre de prêt.

⁽²⁾ Hors frais d'adhésion au Fonds Mutuel de Garantie (FMG) de 1% du capital emprunté et hors assurance.

⁽³⁾ Le Ministère de l'Intérieur prend en charge le coût de l'assurance CSF Assurance Emprunteurs pour une quotité de capital garanti de 100% maximum sur deux emprunteurs.

⁽⁴⁾ Un droit d'entrée est offert une fois pour toutes et la cotisation est offerte la 1^{ère} année, lors de la réalisation du Prêt à taux zéro du Ministère de l'Intérieur, aux agents du Ministère de l'Intérieur.

⁽⁵⁾ Dispositif dans la limite du budget attribué dans la loi de finances pour 2017.

Dans le cadre d'un marché public, CRÉSERFI, la société de financement du Crédit Social des Fonctionnaires, a été désignée. Le prêt à partir de 0% TAEG fixe (Taux Annuel Effectif Global) du Ministère de l'Intérieur est un prêt immobilier distribué par CRÉSERFI (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.oriass.fr) et son partenaire prêteur Banque EDEL SNC (siège social : 60 rue Buissonnière - CS 17601 - 31676 LABEGE Cedex - SNC au capital de 93 437 316 € - RCS Toulouse 306920109 - Code APE : 6419Z). L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues. Conformément à la loi, aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit, dont la nanque Ediel. Cet intermédiaire apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit, sans agir en qualité de prêteur.

Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 0025 est distribué par CRÉSERFI, géré par CSF Assurances (SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 450 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.oriass.fr) et souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632 - Entreprise régie par le Code des assurances). Offre soumise à conditions à disposition auprès d'un conseiller.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée unique par personne et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur sur www.csf.fr)

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir sans frais à tout moment auprès du CSF - Service Gestion : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09.

DPTZMI012017 - Illustrations : Dominique Foy/Lun&autre - IMPRIM'VERT

PRÊT À TAUX ZÉRO ⁽²⁾ du Ministère de l'Intérieur

Primo accession ⁽¹⁾
Résidence principale
Immobilier neuf
ou ancien



www.csf.fr/ptzmi

Dans le cadre du Prêt à taux zéro ⁽²⁾ du Ministère de l'Intérieur, un droit d'entrée au Crédit Social des Fonctionnaires et votre 1^{ère} année de cotisation vous sont OFFERTS ⁽⁴⁾.



www.csf.fr/ptzmi

LE DISPOSITIF

- Ce prêt au Taux Annuel débiteur fixe de 0% est un prêt immobilier complémentaire, sans intérêt pour toute la période d'amortissement du prêt.
- Le coût du crédit est pris en charge par le Ministère de l'Intérieur⁽⁵⁾. Ce prêt est mis en place pour l'acquisition de la résidence principale (dans le neuf ou l'ancien).
- L'assurance des emprunteurs CSF Assurances garantissant le prêt à taux 0%⁽²⁾ est prise en charge par le Ministère de l'Intérieur⁽³⁾.

Elle est limitée à la durée totale du prêt 0%⁽²⁾, et prend en charge tout ou partie des mensualités en cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité (en fonction de la quotité assurée et des conditions du contrat).

POUR QUI ?

Les agents titulaires ou en CDI depuis plus d'un an et affectés depuis au moins 12 mois dans l'un des départements éligibles⁽¹⁾ au dispositif du Prêt à taux zéro⁽²⁾ du Ministère de l'Intérieur.

⁽¹⁾ Les agents affectés en région Ile-de-France, peuvent solliciter le PTZMI pour acheter un bien en région Ile-de-France ou dans l'un des huit départements limitrophes à cette région : Aisne, Aube, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Marne, Oise, Yonne.

Les agents affectés dans les Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gironde, Nord, Bas-Rhin et Rhône peuvent solliciter le PTZMI pour l'acquisition d'un bien dans leur département d'affectation.



UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Êtes-vous éligible au PTZMI⁽²⁾ ?

Le PTZMI est soumis à conditions, consultez-les sur le www.csf.fr/ptzmi

COMMENT FAIRE MA DEMANDE ?

- Je complète le formulaire de demande de prêt téléchargeable sur le site : www.csf.fr/ptzmi
- Je prends rendez-vous avec un conseiller : **01 71 25 17 00** (prix d'un appel local)
- Mon conseiller CRESERFI m'accompagne dans le montage et la constitution de mon projet.
- Ma demande est analysée dès lors que mon dossier de prêt est complet.
- Je suis informé de la décision donnée à mon dossier par mon conseiller et/ou par SMS.
- Après accord, l'offre de prêt m'est adressée, par la Banque Edel, à mon domicile pour signature.
- Après le délai de réflexion de 10 jours, je retourne mon offre de prêt signée à la Banque Edel qui débloquera les fonds, sur ma demande, auprès du notaire que j'ai choisi.



EXEMPLE

Sabrina et Julien, respectivement 27 et 29 ans, ont un enfant et décident pour leur première acquisition d'acheter un appartement à Aix-en-Provence car Julien est affecté dans les Bouches-du-Rhône depuis 12 mois. Sabrina est cadre commerciale dans le privé, Julien gardien de la paix. À ce titre, Julien bénéficie du prêt à taux zéro⁽²⁾ du Ministère de l'Intérieur. Leur foyer étant composé de trois personnes, Julien peut bénéficier d'un montant de 40 000€ sur 10 ans. Ils vont alors rembourser 120 mensualités de 340,87 € (assurance comprise). Le TAEG fixe du PTZMI est de 0,42% Assurance et Fonds Mutuel de Garantie inclus (taux débiteur fixe : 0%). Le montant total dû par l'emprunteur est de 41 304,80 € dont 400 € de participation aux frais de garantie (prélevée par CRESERFI lors du déblocage des fonds) et coût mensuel par personne de l'assurance Décès, Invalidité et Incapacité obligatoire de 3,77 €. Julien et Sabrina ont souscrit l'assurance CSF Assurance Emprunteurs. Le montant de 452,40 €, coût de l'Assurance emprunteur pour Julien, est pris en charge par le Ministère de l'Intérieur.

